



BLAISON SAINT SULPICE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

PROCES-VERBAL

Le douze mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de Blaison-Saint-Sulpice s'est réuni, dûment convoqué le six mai, à la salle du conseil municipal de la mairie de la commune de Blaison-Saint-Sulpice, en séance ordinaire, sous la présidence de Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Maire.

Étaient présents : Mrs et Mmes : Carole JOUIN-LEGAGNEUX, CARRET Jacky, SOARES Fanny, HAMON Jean-Paul, DUPONT-THIRIEZ Nadine, SALVIAC Guillaume, CAILLEAU Laure, MEILLERAIS Adrien, HEMERY Marc, MARECHAL Richard.

Absents excusés : Jean-Claude LEGENDRE a donné pouvoir à Carole JOUIN-LEGAGNEUX, Estelle LE GUENNEC a donné pouvoir à Marc HEMERY, Marie-Madeleine LECLERCQ-CHEVILLARD a donné pouvoir à Nadine DUPONT-THIRIEZ, Corinne MERRER-GASSELIN a donné pouvoir à Richard MARECHAL, Cécile AMILIEN a donné pouvoir à Jean-Paul HAMON, Didier LIAIGRE a donné pouvoir à Jacky CARRET, Charles RENAULT a donné pouvoir à Laure CAILLEAU.

Absents : Pierre BROSELLIER, Doriane CHAGOT-MANSUY.

Madame Fanny SOARES a été nommée secrétaire de séance.

Association Vive Saint Aubin : présentation des grandes lignes de son projet

Monsieur Philippe SACHETTI, secrétaire de l'association, présente à l'assemblée le projet de Vive Saint Aubin à mettre en place l'année prochaine : organisation d'un festival médiéval en octobre 2026 sur le thème « Le végétal pour nourrir et soigner au Moyen-Age et aujourd'hui ».

Afin de mettre en place cet évènement, 5 commissions seront constituées : fête, colloque, communication et relations avec les médias, relations publiques et Mécénat.

Il est sollicité l'accord de la municipalité sur ce projet.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

Délibération n°2025-05-1

N'ayant pas de remarque particulière, le *Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025.*

2 - Décisions prises en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Jacky CARRET présente au conseil municipal 2 projets d'aliénation de propriété dans le cadre du droit de préemption urbain et un projet d'aliénation de propriété compris dans une zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles. Ils n'ont pas fait l'objet de préemption.

3 – Intercommunalité : Avis sur le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du voyage SDAHGDV) de Maine-et-Loire portant sur la période 2025-2031 Délibération n°2025-05-2

Madame la Maire expose :

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme,
VU le code de la sécurité sociale,
VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,
VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative l'égalité et la citoyenneté,
VU la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les stationnements illicites,
VU le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage
VU le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2025 fixant les statuts de la communauté de communes Loire Layon Aubance,
VU l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage du 1^{er} avril 2025 sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage départemental 2025-2031,

CONSIDÉRANT qu'en application des lois susvisés, la compétence aménagements, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève des EPCI,

CONSIDÉRANT que les organes délibérants des établissements de coopération intercommunale et des communes de plus de 5000 habitants cités au schéma doivent être consultés et émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Exposé des motifs :

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté par arrêté le 19 décembre 2018 étant arrivé à échéance, une procédure de rédaction du nouveau schéma a été engagée à partir de décembre 2023 suite à la commission départementale.

Cette procédure de rédaction a été conduite avec les différents acteurs afin de fiabiliser le diagnostic, renforcer la coopération, accroître l'accompagnement des gens du voyage et améliorer l'offre d'accueil existante. Le processus de révision a permis une large concertation sur le territoire avec l'organisation de plusieurs groupes de travaux et l'association des EPCI à chaque stade de la révision du schéma départemental.

Ce projet de schéma est composé de 3 parties :

1. Une première établissant des prescriptions d'actions pour la période 2025-2031 par axes thématiques : accueil, habitat, vie sociale, gouvernance,
2. Une seconde composée des fiches territoriales de prescriptions et recommandations par EPCI. **La fiche territoriale présentant les obligations de la communauté de communes Loire Layon Aubance se situe page 80,**
3. Une dernière présentant diverses annexes, textes et tableaux de suivis de mise en œuvre du nouveau schéma départemental.

Les bilans par axes et fiches actions du schéma départemental 2018-2023 validés en commission départementale du 19 septembre 2023 sont consultables sur le portail de l'Etat :

<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Urbanisme-Accessibilite-Construction-Logement/Logement-Habitat/Gens-du-voyage-Accueil-et-Habitat/Schema-departemental-d-accueil-et-d-habitat/Gens-du-Voyage-Revision-partielle-du-Schema-Departemental-d-Accueil-et-d-Habitat>

Le schéma départemental 2025-2031 établit 4 priorités d'actions :

- Accueil
- Habitat
- Vie Sociale
- Gouvernance

Plus précisément, pour la communauté de communes Loire Layon Aubance, le projet de schéma départemental 2025-2031 prévoit la mise en place des prescriptions suivantes :

	équipements		
	aires permanentes d'accueil (APA)	aires de grands passages (AGP)	terrains familiaux locatifs (TFL)
BRISSAC LOIRE AUBANCE	1 APA (16 places)	/	/
CHAUDFONDS SUR LAYON	/	/	1 TFL ou équivalent (exemple PLAI-a)* (4 places)
TERRANJOU	/	/	8 TFL ou équivalent (exemple PLAI-a)* à Martigné-Briand (32 places)

* Par TFL ou équivalent, il faut entendre que la prescription sera considérée comme mise en œuvre si, à la place des TFL et après échanges avec les copilotés du schéma, sont construits des PLAI adaptés ou régularisés des terrains privés.

Prescription spécifiques à l'EPCI

- **Brissac Loire Aubance :**

Maintien et reconduction de la prescription du précédent schéma 2018-2023.

	axe social				
	projet social local (PSL)	scolarisation	accès aux droits	santé	insertion professionnelle
SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE	Formalisation du PSL en 2025 - CF. Objectifs opérationnels PLS LLA - Inscrit dans les axes et orientations de la CTG LLA		Groupe de travail « domiciliation » secteur St Georges sur L. / Chalonnes sur Loire / Partenariat avec le Centre Social-France Service CCAS Médiathèque		
CHALONNES SUR LOIRE		Poursuite rencontre partenariale annuelle	Expérimentation « coffre-fort numérique »		
BRISSAC LOIRE AUBANCE		Identifications des thématiques et actions à mettre en œuvre en lien avec la création et ouverture de l'aire permanente d'accueil			
TERRANJOU		Actions inscrites dans les axes du comité de suivi CTG du micro-territoire - Thématiques prioritaires : accès aux droits et scolarisation			

BELLEVIGNE EN LAYON		Impliquer les voyageurs de Terranjou tout au long du projet d'aménagement des Logements Adaptés PLAI			
TOUTES LES COMMUNES		Déploiement du livret scolarisation	Elaboration d'un livret d'accueil	Poursuite des actions promotions de la santé pilotées par le département	Favoriser les partenariats entre les acteurs Communiquer et informer sur les dispositifs existants
EPCI	L'EPCI s'engagera pleinement dans la réalisation de la fiche action G1 : « Poursuivre et consolider les Projets Sociaux Locaux (PSL) »				

Et des recommandations suivantes :

	aires de petits passages (APP)	logements sociaux adaptés (PLAi)
BRISSAC LOIRE AUBANCE	/	4 PLAi
CHALONNES-SUR-LOIRE	/	4 PLAi
CHAMPTOCE SUR LOIRE *	1 APP (10 places minimum)	/
LES GARENNES SUR LOIRE	1 APP (10 places minimum)	/
ROCHEFORT SUR LOIRE*	1 APP (10 places minimum)	/

* sous réserve de la possibilité technique et réglementaire d'aménager une aire de petit passage répondant aux critères du cahier des charges Départemental.

En cas d'infaisabilité sur la commune de Champtocé sur Loire, l'étude de faisabilité se reportera sur les communes de St Germain des Prés/ St Georges et pour Rochefort sur Loire sur les communes de Beaulieu/ Val du Layon.

Recommandations spécifiques à l'EPCI

- Entamer une réflexion quant à la gestion des besoins de rassemblements évènementiels et familiaux.

- **Chalonnnes-sur-Loire** : aire permanente d'accueil :

Travaux de rénovations à réaliser (blocs sanitaires, terrassement, prise en compte des enjeux climatiques, ...)

- **Chalonnnes-sur-Loire & Brissac Loire Aubance** :

Quantifier et caractériser les besoins d'ancrages (diagnostic ou MOUS à réaliser) à horizon 2027 et identifier les fonciers pertinents dès à présent notamment dans les documents d'urbanisme

- **St Georges-sur-Loire** :

Améliorations du terrain hybride créé en vue d'une pérennisation de l'ancrage

- **Terranjou** : aire de petit passage :

Dans l'attente de la livraison des TFL ou équivalents, améliorer les conditions de vie des familles installées (en particulier : amélioration des raccordements aux réseaux d'eau et d'électricité, solution de sanitaires temporaires, amélioration gestion des déchets).

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- *Emet un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2031 ;*

- *Autorise Madame la Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.*

4- Finances locales :

4.1 – Etudes préalables et travaux d'aménagement paysager de la cantine/bibliothèque – Annule et remplace la délibération n°2025-03-11 du 3 mars 2025

Délibération n°2025-05-3

Monsieur Jacky CARRET expose qu'il convient d'engager les études préalables et travaux d'aménagement paysager de la cantine/bibliothèque à Blaison-Gohier – commune déléguée de Blaison-Saint-Sulpice.

Il présente les propositions des entreprises qui interviendront sur ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *D'attribuer le marché comme suit :*

LOTS	Désignation	Entreprises	Total base en euros HT
Lot n°1	Assistance à maîtrise d'ouvrage	PAYSA NATURE 49100 Angers	9 435,00 €
Lot n°2	Travaux de terrassement	SASU VTTP 49460 Soulaire et Bourg	11 450,00 €

Lot n°3	Travaux d'aménagements paysagers	BC CONCEPTION BOIS 49330 Brissarthe	16 700,00 €
---------	----------------------------------	--	-------------

- *D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant.*

4.2 – Devis panneaux « 30 » renforcés à diodes

Délibération n°2025-05-4

Monsieur Jacky CARRET présente le devis de l'entreprise AXIMUM pour la mise en place de panneaux type B14 « 30 » renforcés à diodes.

Il présente le descriptif du devis proposé ainsi que les prix.

Le Conseil municipal, à la majorité (2 abstentions), valide le devis de l'entreprise AXIMUM pour un montant de 5 866,28 € HT et charge Madame la Maire des signatures à venir.

4.3 – Devis travaux de peinture logement locatif maison canoniale

Délibération n°2025-05-5

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise Christophe HERSANT pour les travaux de peinture du logement locatif de la maison canoniale.

Elle présente le descriptif du devis proposé ainsi que les prix.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Christophe HERSANT pour un montant de 5 073,04 € HT et charge Madame la Maire des signatures à venir.

4.4 – Devis travaux de peinture salle Sébastien Chauveau

Délibération n°2025-05-6

Madame la Maire présente le devis de l'entreprise Christophe HERSANT pour les travaux de peinture de l'ancienne cantine et de la cuisine de la salle Chauveau.

Elle présente le descriptif du devis proposé ainsi que les prix.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Christophe HERSANT pour un montant de 3 349,04 € HT et charge Madame la Maire des signatures à venir.

4.5 – Devis travaux carrelage école « la Petite Loire »

Délibération n°2025-05-7

Monsieur Jean-Paul HAMON présente le devis de l'entreprise Paul LAROCHE pour des travaux de carrelage dans le couloir de l'école.

Il présente le descriptif du devis proposé ainsi que les prix.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Paul LAROCHE pour un montant de 4 038,99 € HT et charge Madame la Maire des signatures à venir.

4.6 - Marché de maîtrise d'œuvre Monuments historiques – Travaux de toiture en périphérie du clocher de l'église Saint-Aubin
Délibération n°2025-05-8

Madame la Maire expose qu'il convient d'engager des travaux de toiture en périphérie du clocher de l'église Saint-Aubin.

Elle présente une proposition de l'architecte Pierre Pascal BOURSE de Montsoreau détaillant le contenu de sa mission :

Phase de conception :

- Avant-Projet
- Etude de Projet – consultation des entreprises
- Autorisation de travaux sur monument historique

Phase de chantier :

- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance lors des opérations de réception

Le montant de la rémunération est de :

Phase de conception : 5 000,00 € HT,

Phase de chantier : 5% du montant des travaux HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'architecte Pierre Pascal BOURSE cette mission et charge Madame la Maire de toutes signatures à venir.

4.7 - Demande de subvention Fonds vert
Délibération n°2025-05-9

Madame la Maire expose que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la cour d'école « la Petite Loire » à Blaison-Gohier, la région offre la possibilité aux collectivités de demander une subvention au titre du Fonds vert.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander cette aide financière, pour les travaux d'aménagement s'élevant à 98 600,06 € H.T.

4.8 - Tarifs des locations de salles pour les communes déléguées de Blaison-Gohier et de Saint-Sulpice – Complément à la délibération n°2024-01-6 du 15 janvier 2024
Délibération n°2025-05-10

Madame la Maire rappelle que les tarifs de location des salles communales de Blaison-Gohier et de Saint-Sulpice ont été révisés par délibération n°2024-01-6 du 15 janvier 2024 :

Madame la Maire propose que soit instauré en complément des tarifs forfait chauffage lors des locations des salles communales comprise entre le 15 octobre et le 30 avril de l'année suivante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ***d'actualiser les tableaux comme suit :***

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES DE BLAISON-GOHIER		
	HABITANTS BLAISON ST SULPICE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur festif	80 €	160 €
Journée (<i>hors week-end</i>)	170 €	340 €
Forfait 4 jours	500 €	1 000 €
Forfait week-end (<i>Samedi matin au dimanche soir</i>) et jour férié (<i>journée et soirée</i>)	250 €	500 €
Réveillon de Noël	350 €	700 €
Réveillon St Sylvestre	350 €	700 €
Associations (par manifestation payante) au-delà de 3 manifestations gratuites	60 €	Même tarif que les particuliers
Forfait chauffage week-end du 15 octobre au 30 avril	110 €	110 €
Caution ménage	200 €	200 €
Caution dégradation et/ou nuisance sonore	420 €	420 €

TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES DE SAINT-SULPICE		
	HABITANTS BLAISON ST SULPICE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur festif	50 €	100 €
Journée (<i>hors week-end</i>)	100 €	200 €
Forfait 4 jours	300 €	300 €
Forfait week-end (<i>Samedi matin au dimanche soir</i>) et jour férié (<i>journée et soirée</i>)	150 €	300 €
Réveillon	250 €	500 €
Location vaisselle	25 €	Pas de location
Forfait chauffage week-end du 15 octobre au 30 avril	80 €	80 €
Caution ménage	200 €	
Caution dégradation et/ou nuisance sonore	420 €	420 €

- *D'instaurer un forfait chauffage de 10 € de l'heure pour les associations qui utilisent les salles régulièrement dont le paiement sera annuel en septembre.*

- Informations :

- ✓ Bail location Point I à Mme Sandie MEILLERAI : Il est proposé d'instaurer un loyer de 50 € mensuel pour une utilisation des locaux 2 demi-journées par semaine.
- ✓ Ménage Point I
- ✓ Réservations salles :
 - Salle S. CHAUVEAU :
 - WE du 24-25 mai : Mme PECQUOT (Laure et Lydia à 18h30)
 - WE 14-15 juin : Mme COUE – anniversaire (Lydia)
 - Salle CHAMORET :
 - Jeudi 15 et vendredi 16 mai : Syndicat Sud Santé (Richard)
 - WE 31 mai 1^{er} juin : Fanny SOARES
 - WE 7 au 9 juin : Mme Martine BOUCHE (Patricia)
 - Basses Arches : samedi 14 juin : M. RICHAUME : fête de famille (Adrien)

Séance levée à 22h05

La Maire,
Carole JOUIN-LEGAGNEUX



La secrétaire,
Fanny SOARES

